

J'atteste en tant que chef d'entreprise, gérant de l'entreprise

que le maître d'apprentissage **réfèrent** : né(e) le :

répond à l'ensemble des exigences requises et exigées pour exercer cette fonction

- Soit d'un diplôme équivalent en rapport avec le métier préparé par l'apprenti(e) et de 1 an d'expérience professionnelle dans le même domaine professionnel que celui préparé par l'apprenti(e) (hors période de formation).
- Soit 2 ans d'expérience en relation avec la formation préparée par l'apprenti(e) (hors période de formation).

Uniquement s'il s'agit d'une 1^{ère} désignation en tant que maître d'apprentissage,

- **Préciser le nombre d'années d'expérience** du maître d'apprentissage dans le métier préparé par l'apprenti(e) : ans.

- **Joindre à cet engagement les justificatifs de compétences requises** (diplômes et/ou attestation d'expérience professionnelle en lien avec le métier préparé par l'apprenti(e) pour former.

tenir à disposition l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement du contrat en cas de demande par le service d'enregistrement (voir page 3).

Les deux cases doivent être cochées avant envoi au 3ifa

A compléter uniquement si une équipe tutorale est désignée pour le contrat d'apprentissage

Je désigne un 2^{ème} maître d'apprentissage tuteur répondant aux conditions requises et exigées pour cette fonction :

1^{ère} désignation : Oui (joindre les justificatifs, diplômes et/ou expérience (voir ci-dessus)) Non

Nom et prénom du maître d'apprentissage **tuteur** :

Date de naissance : __ / __ / ____

Actuellement tuteur d'un(e) salarié(e) en contrat de professionnalisation : Oui Non

Années d'expérience du maître d'apprentissage réfèrent dans le métier préparé par l'apprenti(e) :ans.

Le jeune a déjà été sous contrat d'apprentissage Oui Non

Si **oui**, nous joindre la copie de ce dernier contrat et sa rupture éventuelle.

L'apprenti(e) sera-t-il affecté(e) sur des machines dangereuses ou exposé(e) à des risques particuliers ?

Oui Non, **si réponse positive et uniquement pour les mineurs(es), faire une déclaration de déroger à la DIRECCTE par LRAR.**

Durée hebdomadaire de travailh..... Uniquement pour l'apprenti(e) majeur(e) si + de 35h :h.....
(à défaut de complétude, la durée appliquée sera de 35h).

Avantages en nature déduit du salaire : nourriture/nombre de repas par jour..... Logement

Fait le ____ / ____ / 20____

Je reconnais avoir pris connaissance des informations indiquées et en certifie l'exactitude.

Signature et cachet de l'entreprise

Signature du responsable légal ou du jeune majeur

MEMO POUR L'EMPLOYEUR

L'embauche d'un(e) apprenti(e) est subordonnée à la signature d'un contrat d'apprentissage (Feuillet Cerfa FA 13 N°10103*07). La date de signature du contrat est préalable à l'embauche. Pour l'enregistrement celui-ci doit être obligatoirement transmis à votre OPCO, au plus tard, dans le délai de 5 jours à compter du début d'exécution du contrat (article R.6224-1 du code du travail).

L'employeur doit être en possession de l'ensemble des pièces liées au contrat d'apprentissage.

Liste des pièces pouvant être demandées par le service d'enregistrement pour l'analyse de la conformité du contrat, et réclamées pour enregistrement, ainsi que par les services de l'Etat pour contrôle.

	Dans quel cas	Pièces demandées
	Pour tous les employeurs	Original Cerfa FA 13 – Contrat d'apprentissage signé par les parties contractantes (employeur, apprenti(e) et représentant légal si l'apprenti(e) est mineur(e))
Maître d'apprentissage	Est titulaire d'un diplôme <u>équivalent</u> dans le même domaine professionnel que celui préparé par l'apprenti(e).	Copie du diplôme le plus élevé en relation avec la formation suivie par l'apprenti(e) + Certificats de travail ou attestations d'employeurs ou autres (sauf CV) justifiant de 1 an d'expérience professionnelle
	Est titulaire d'un diplôme de <u>niveau inférieur</u> dans le même domaine professionnel que celui préparé par l'apprenti(e).	Certificats de travail ou attestations d'employeurs ou autres (sauf CV) justifiant de 2 ans d'expérience professionnelle
	Ne possède <u>aucun diplôme</u> dans le même domaine professionnel que celui préparé par l'apprenti(e)	
Apprenti(e)	Apprenti(e) d'origine étranger(ère) ressortissant d'un pays hors Union Européenne	Titre de séjour valide avec autorisation de travail en France.
	Apprenti(e) d'origine étranger(ère) ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (sauf Croatie)	Justificatif de domicile
	Apprenti(e) ayant 15 ans révolus ou n'ayant pas atteint 16 ans à la date d'embauche	Certificat de fin de scolarité de fin de 3 ^{ème} ou bulletin scolaire du 3 ^{ème} trimestre de fin de 3 ^{ème}
	Apprenti(e) mineur(e) ou majeur(e)	Attestation de suivi de l'apprenti(e) faisant suite à la visite d'information et de prévention par un professionnel de santé sous l'autorité du médecin du travail des services « Santé au Travail », ou, à défaut de disponibilité dans les deux premiers mois de l'embauche, par un professionnel de santé de la médecine de ville.
Spécificités du contrat d'apprentissage	Apprenti mineur(e) amené(e) à utiliser des machines dangereuses, produits dangereux, ou quel que soit son âge exposé(e) à des travaux dangereux	Avis d'aptitude ou d'inaptitude de l'apprenti(e) délivré par le médecin du travail des services « Santé au Travail <u>préalablement à l'embauche</u>
	Apprenti(e) reconnu(e) handicapé(e)	Déclaration de déroger envoyée à l'inspecteur du travail ou <u>à défaut, copie de la déclaration de déroger + récépissé de l'envoi en LRAR</u>
	Apprenti(e) mineur(e) ou majeur(e) amené(e) à effectuer des travaux en élévation	La durée de la validité de la déclaration à compter de son envoi est de 3 ans <i>Important : conserver une copie de votre déclaration, et dans l'attente de l'autorisation de l'inspecteur du travail, l'apprenti ne peut ni effectuer d'heures supplémentaires, ni utiliser de machines dangereuses ou effectuer des travaux dangereux, ni être exposé à des risques particuliers.</i>
	Apprenti(e) mineur(e) est le fils ou la fille de l'employeur	Attestation de l'ouverture d'un compte bancaire au bénéfice de l'apprenti(e)
	La durée du contrat ou la période d'apprentissage peut être inférieure à celle du cycle de formation préparant à la qualification qui fait l'objet du contrat, compte tenu du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises lors d'une mobilité à l'étranger	Convention tripartite signée entre le Centre de Formation d'Apprentis, l'employeur et l'apprenti ou son représentant légal, annexée au contrat d'apprentissage
	Si le contrat fait suite à une rupture du contrat	Copie du précédent contrat d'apprentissage de l'apprenti(e) + Copie de la rupture du contrat d'apprentissage
	Suite à son échec à l'examen, l'apprenti(e) prolonge d'une année le contrat d'apprentissage	Copie du relevé de notes de l'apprenti(e) obtenues à l'examen
	Si l'apprenti(e) est titulaire d'un autre diplôme dans le même domaine professionnel	Copie du relevé de notes de l'apprenti(e) obtenues à l'examen
	Si l'apprenti(e) est titulaire d'un autre diplôme dans un domaine professionnel différent	Copie du relevé de notes de l'apprenti(e) obtenues à l'examen
Si l'apprenti(e) prépare un autre diplôme sous contrat d'apprentissage	Copie du précédent contrat d'apprentissage de l'apprenti(e)	